

**REUNION DU CONSEIL  
(Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)**

=====  
Le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil  
**Séance du vendredi 9 décembre 2022 à 19h**

*Affiché le 02/12/2022*

\*\*\*\*\*

**Session Ordinaire**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2022
- Extinction de l'éclairage public - plan d'économies et de transition énergétique de la ville du Teich

**Finances**

- Sollicitation de subventions pour la réalisation d'un plateau multisports (EPS) et d'une aire de fitness (« street workout »)
- Tarifs de la Réserve Ornithologique
- Tarifs du port de plaisance
- Décision budgétaire modificative n°2
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- Durée d'amortissements
- Versement anticipé de la subvention 2023 au CCAS

**Travaux et aménagements**

- Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

**Urbanisme et environnement**

- Echange de parcelles BR262 et BR263 avec BR256, BR257 et BR258
- Aménagement des accès à la Leyre au secteur Pont Neuf : Echange de parcelles entre le Conseil Départemental de Gironde et la commune
- Cession d'une partie de la parcelle CO87

**Ressources Humaines**

- Ouverture de postes
- Adhésion à la prestation chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- Adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

**Prévention et sécurité**

- Convention avec Biganos - Renforcement du dispositif estival de gendarmerie - Année 2022
- Convention avec Gujan-Mestras - Renforcement du dispositif estival de gendarmerie - Hébergement - Année 2022

**Enfance et jeunesse**

- Renouvellement du Projet Educatif Territorial « Plan Mercredi »
- Communication des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales